

Extrait du El Correo

<http://elcorreo.eu.org/Veolia-Suez-Co-frappent-encore-Faramineuse-surfacturation-sur-les-grandes-villes-de-France>

# **Véolia, Suez & Co frappent encore : Faramineuse surfacturation sur les grandes villes de France !**

- Argentine - Économie - Privatisées - Services Publics : eau, électricité, ordures, etc -  
Date de mise en ligne : lundi 29 octobre 2007

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

### **Alors qu'ils on laissé de sinistres souvenirs en Argentine et dans différents pays d'Amérique Latine, les grands prédateurs français de l'eau dévorent cette fois leur propres frères. El Correo**

L'eau distribuée par les syndicats de Marseille et de la presqu'île de Gennevilliers (92) est 2,2 fois plus chère que ce qu'elle ne coûte. Le prix facturé est 1,8 fois plus élevé que le prix de revient à Montpellier, 1,7 fois plus élevé à Toulouse, 1,6 fois plus élevé à Nice et 1,5 fois plus élevé à Bordeaux.

A l'inverse, les agglomérations de Chambéry, Clermont-Ferrand, Annecy et Grenoble, qui sont gérées en régie municipale, présentent des prix facturés assez proches de notre calcul de coût. L'UFC-Que Choisir adresse donc un franc satisfecit à ces quatre collectivités.

A partir d'un modèle de calcul rénové, la deuxième étude menée par l'UFC-Que Choisir sur 9 nouveaux syndicats met en évidence que les prix de l'eau pratiqués dans les grandes agglomérations urbaines sont souvent très abusifs.

Les résultats révisés des dix villes déjà étudiées en 2006 varient peu : le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) continue de détenir la palme de la surfacturation, avec un taux de marge de 58,7 % [1], suivi des villes de Lyon (47,8 %) et de Reims (45,7 %). Seules Angers et Nantes (26,6 %) connaissent une relative baisse de leur taux de marge calculé.

Ces résultats mettent en lumière les bénéfices faramineux réalisés par les deux entreprises, **Veolia** et **Suez** [2], qui se partagent l'essentiel du marché, et témoignent des inefficiences du service. La facture est aussi tirée à la hausse par des pratiques budgétaires irrégulières. Par exemple, dans plusieurs syndicats d'assainissement, tels que le SIAAP en Ile-de-France, la coûteuse gestion des eaux pluviales est financée par la facture d'eau alors que, selon la "Cour des Comptes", ce poste relève du budget général des collectivités locales.

Pour sortir de l'impasse, l'UFC-Que Choisir lance un appel aux maires : plus que d'éventuelles modifications législatives, la clé d'une meilleure gouvernance de l'eau reste dans les mains des élus locaux qui, à l'instar de Bordeaux ou Lyon, doivent renégocier leur contrat, initier, comme à Nantes, des baisses de prix et régulariser leurs affectations budgétaires.

Surtout, le moment crucial reste le renouvellement du contrat, qui engage la collectivité pour plus de dix ans. Lors de cette renégociation, les maires doivent envisager sérieusement l'opportunité d'un retour en régie publique. La menace de ce retour reste en effet le seul moyen immédiat d'accroître l'intensité de la concurrence.

Afin de poser un débat contradictoire sur des bases factuelles, l'UFC-Que Choisir met à la disposition des municipalités une rubrique de son site internet [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org) qui, face aux calculs de notre étude, leur permet de proposer leur version détaillée du compte de leur service.

Par [L'UFC-Que Choisir](#)

Paris, 29 octobre 2007.

*Post-scriptum :*

# Véolia, Suez & Co frappent encore : Faramineuse surfacturation sur les grandes villes de France !

Notes :

---

[1] 58,7 % de marge nette = sur 100 euros facturés au consommateur, 58,7 euros constituent le profit du Syndicat des Eaux.

[2] Multinationales qu'ont gratifié le peuple argentin de leur présence sur le même registre que en France